

# MAY CHAZAN

*Boursière Trudeau 2006, Université de Toronto*

*En collaboration avec LAURA MADOKORO*

*Boursière Trudeau 2009, Université Columbia*

## **BIOGRAPHIE**

**May Chazan** est boursière de recherches postdoctorales du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) associée au Département de géographie de l'Université de Toronto. Elle est également associée à la Division de l'économie de la santé et de la recherche sur le VIH/sida de l'Université de KwaZulu-Natal en Afrique du Sud. Boursière de la Fondation Trudeau 2006, elle a obtenu son doctorat en géographie (spécialisation économie politique) de l'Université Carleton en 2011. Ses recherches portent sur l'apport des femmes âgées à la mobilisation en faveur du changement social et à l'établissement de réseaux de solidarité transnationale. Dans le cadre de ses recherches doctorales, elle a effectué une étude approfondie des démarches des femmes âgées en vue de contrer la crise du VIH/sida en Afrique du Sud, et notamment des modalités selon lesquelles les femmes canadiennes participent à ces efforts. Elle a coédité un ouvrage récent intitulé *Home and Native Land : Unsettling Multiculturalism in Canada* (publié par Between the Lines Press en 2011) et a reçu le prix d'excellence en dissertation de l'ACES/ UMI de 2012, le prix Alice Wilson de 2011 de la Société royale du Canada, le Prix postdoctoral de 2011 du CRSH et la Médaille de 2011 de l'Université Carleton.

À titre de boursière de recherches postdoctorales du CRSH à l'Université Columbia à New York, **Laura Madokoro** poursuit des recherches sur l'histoire des exclusions médicales. Elle a obtenu son doctorat en histoire de l'Université de la Colombie-Britannique en 2012. Ses recherches sur les politiques de migration, et notamment sur les mouvements de réfugiés, sont inspirées par un souci de justice face à l'inégalité des structures du pouvoir qui ont gouverné les mouvements transfrontaliers au cours du xx<sup>e</sup> siècle. Laura Madokoro est boursière Trudeau 2009.

## RÉSUMÉ

L'étude propose une réflexion sur le thème « Droits de la personne et dignité » — sa terminologie, son cadrage, ses postulats et ses contours — et suggère des domaines prioritaires que la Fondation pourrait appuyer dans le contexte de ce thème. L'étude comporte deux parties. Dans la première, nous proposons une analyse conceptuelle du thème « Droits de la personne et dignité » et une reformulation de ce domaine thématique en vue de l'adoption d'un cadre critique de justice sociale féministe. Nous plaidons surtout en faveur d'un réexamen de ce qu'est la « justice sociale » et nous proposons que ce thème soit rebaptisé « Justice sociale, droits et dignité ». Dans la deuxième partie, nous proposons l'adoption d'un programme de recherche à l'appui de ce thème dans ce contexte. Ce faisant, nous insistons pour que l'on privilégie les travaux qui permettent de mieux comprendre et de transformer les *processus* de discrimination, d'oppression, d'exploitation et d'injustice, en les associant à un effort de soutien aux luttes en faveur d'une société plus juste et plus équitable.

# Justice sociale, droits et dignité : Plaidoyer en faveur d'un cadre féministe critique

## Introduction

Nous avons entrepris de rédiger ce document de travail non sans nous rendre compte que, à titre de chercheuses, nous n'avons jamais abordé de manière théoriquement explicite les notions de « droits de la personne » ou de « dignité » dans nos travaux, bien que nous soyons des femmes dont les recherches et l'engagement personnel sont liés aux luttes quotidiennes pour la justice sociale<sup>1</sup>. Selon le mandat que nous a confié la Fondation Trudeau, nous devons proposer une réflexion personnelle sur le thème « Droits de la personne et dignité » — sa terminologie, son cadrage, ses postulats et ses contours — et suggérer des recherches prioritaires dans le contexte de ce thème.

1. Je tiens à remercier Laura Madokoro pour sa collaboration et sa participation à la réalisation de cette étude. Son enthousiasme et son apport intellectuel ont été inestimables. Laura et moi souhaitons également remercier Stephanie Kittmer pour son travail d'adjointe à la recherche, ainsi que les membres de la communauté de la Fondation Trudeau qui nous ont fait part de leurs vues au cours de notre cheminement. Nous avons vivement apprécié l'apport de tous ceux qui ont participé à l'Institut d'été de 2012 tenu à Montebello, au Québec.

Nos travaux et notre position sociale pèsent sans doute sur la façon dont nous avons rédigé le présent document et les perspectives que nous apportons à ce dialogue. Je (May) suis une féministe géographe et mère de deux enfants; j'ai consacré une bonne part de la dernière décennie à travailler au sein de collectivités en Afrique du Sud et au Canada dans le but de comprendre comment les femmes relativement âgées se mobilisent par suite des chocs profonds et combinés du VIH/sida, de la violence et de la pauvreté en Afrique australe. Je (Laura) suis une historienne socialement engagée; ces dernières années, j'ai étudié le développement historique des structures et des politiques qui régissent l'accueil des réfugiés dans les pays d'asile. De diverses manières, nous insérons nos expériences personnelles et nos perspectives dans cette conversation.

Le présent document correspond à la deuxième démarche entreprise par la Fondation en vue de réfléchir sur ce thème particulier et il convient donc de le lire dans ce contexte — il s'agit aussi bien d'un essai indépendant que d'un élément dans un débat continu. En 2007, notre tâche a été confiée au lauréat Trudeau (2004) Roderick A. MacDonald, professeur à l'Université McGill qui enseigne et effectue des travaux dans le domaine du droit civil et de l'accès à la justice. Dans bien des cas, nous décrivons les arguments mis de l'avant par MacDonald il y a cinq ans, l'objectif étant de prendre le relais. Situait notre intervention parallèlement à la sienne, nous proposons non seulement divers prolongements et réfutations de l'étude de MacDonald (2007), mais nous soulevons également des questions concernant la façon dont les événements des cinq dernières années pourraient, en liaison avec des processus d'injustice bien enracinés, façonner ce que nous concevons dorénavant comme des priorités pour la recherche sur les droits et la dignité.

Au Canada et ailleurs, les chercheurs, universitaires et intellectuels de diverses disciplines ont sensiblement contribué à notre compréhension des droits de la personne et à l'élaboration de politiques axées sur les droits et destinées à améliorer la vie des gens.

Certains des premiers penseurs les plus influents dans ce domaine concevaient les droits de la personne selon des perspectives essentiellement juridiques, par exemple en centrant leur attention sur les modalités selon lesquelles la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte canadienne des droits et libertés ont, depuis leur entrée en vigueur en 1948 et en 1982 respectivement, ouvert de nouvelles voies permettant aux gens d'invoquer leurs droits politiques et civils (Gutmann 2001; Lamey 2011). S'écartant de cette voie, d'autres universitaires ont cherché à élargir la portée des « droits de la personne » afin d'y inclure non seulement les droits civils et politiques, mais aussi les droits sociaux, économiques et culturels, établissant ainsi un lien entre des situations comme l'extrême pauvreté et la violence, d'une part, et la violation des droits, d'autre part (Sepúlveda Carmona 2011). Les chercheurs féministes y ont ajouté la nécessité de comprendre les spécificités de genre des violations de droits et des revendications de droits, y compris les modalités selon lesquelles les lois et les politiques continuent à être discriminatoires à l'égard des femmes et des femmes de couleur (Agosín 2002). Pendant ce temps, les environmentalistes ont cherché à ajouter les droits environnementaux — les droits à la terre, aux ressources et au patrimoine mondial — à la liste des problèmes relatifs aux droits de la personne. Dernièrement, des chercheurs critiques œuvrant dans les lettres et les sciences humaines et sociales ont analysé les droits de la personne en tant que stratégie discursive. Leur analyse a donné lieu à une critique des « droits de la personne » en tant que construction culturelle particulière dont la pertinence dans l'hémisphère sud est limitée, à un examen de la dissonance entre les traités des droits de la personne et la vie quotidienne des gens et à une étude approfondie des modalités selon lesquelles les discours sur les droits de la personne sont utilisés pour mobiliser divers peuples et collectivités (Pangalangan 2003).

Tout en reconnaissant les apports importants de ces recherches et de plusieurs autres courants de recherche, nous n'avons pas

procédé à un examen exhaustif des nombreuses études polyvalentes et contestées des droits de la personne et de la dignité; la Fondation ne nous a pas demandé d'effectuer un tel examen et, d'ailleurs, il nous aurait été impossible de le faire dans les délais qui nous ont été impartis. Toutefois, nous avons évalué diverses sources de référence auxquelles nous nous reportons dans notre étude. Analysant les dimensions conceptuelles, nous avons approfondi certains textes fondamentaux sur la justice, les droits et la dignité, en plus de consulter divers chercheurs et praticiens œuvrant dans ces domaines (ils ont été sélectionnés surtout parmi les chercheurs, conseillers et lauréats de la communauté de la Fondation Trudeau). En proposant des orientations pour la recherche future et en vue de mieux contextualiser et situer nos arguments émergents, nous avons examiné en outre les priorités et les récentes publications de plusieurs organisations canadiennes actives dans le domaine de la justice sociale et des droits de la personne, dont Amnistie Internationale, le Conseil des Canadiens, l'Institut Polaris, le Centre canadien de politiques alternatives, Voix-Voix et l'Association canadienne des libertés civiles. En outre, nous avons passé en revue les principaux médias nationaux — le *Globe and Mail*, le réseau CBC et le *National Post* —, certains médias dits « alternatifs » comme *The Mark* and *Rabble.ca*, ainsi que les textes et discours de commentateurs sociaux canadiens bien connus. Notre analyse et nos propos reposent sur cette recherche, de même que sur une lecture approfondie de l'étude de MacDonald (2007).

Les quatre thèmes de la Fondation correspondent à divers aspects d'un ensemble de problèmes intimement liés à son mandat qui, bien que différents, sont imbriqués les uns dans les autres. Nous croyons que, collectivement, ces thèmes traduisent le désir de la Fondation d'appuyer des idées, des carrières et des personnes souhaitant établir des modes de vie plus équitables et plus durables, des personnes qui veulent interagir et organiser notre monde. Bien qu'une analyse approfondie des liens entre les quatre thèmes puisse



se révéler utile pour l'élaboration de la vision future de la Fondation, elle dépasserait largement la portée du présent document. Nous présumerons plutôt que la Fondation continuera d'approfondir son mandat en fonction d'une version de ces thèmes ; nous nous concentrerons donc sur une interprétation critique et contextualisée du thème que l'on désigne généralement par « Droits de la personne et dignité ».

Le présent document comporte deux parties. Dans la première, nous procédons à une brève analyse conceptuelle du thème « Droits de la personne et dignité », en soulevant des questions concernant ce qu'il est censé couvrir et ce qui pourrait être caché par cette terminologie et ce cadrage particuliers. Nous proposons ensuite une reformulation de ce domaine thématique en vue de l'adoption d'un cadre critique de justice sociale féministe dont les appareils conceptuels, tout en étant centrés sur le domaine des droits de la personne et la dignité, le dépasseraient. Nous plaidons surtout pour que l'on réintègre la notion de « justice sociale » et que l'on désigne ce thème « Justice sociale, droits et dignité ». Le concept de justice sociale faisait autrefois partie du cadrage de ce domaine thématique ; sa réintégration signifierait un cadre qui est, selon toute vraisemblance, moins étroit, plus critique et mieux situé socialement (MacDonald 2007). Cette reformulation entraînerait donc aussi la possibilité d'accorder l'attention requise aux facteurs complexes d'oppression et aux types de rapports d'exploitation qui contribuent au maintien des iniquités et des inégalités.

Dans la deuxième partie du document, nous passons brièvement en revue des domaines prioritaires de recherche dans le contexte de ce thème. En plus d'offrir une réflexion critique sur des domaines et des aspects particuliers de travaux sur la justice sociale, les droits et la dignité, nous préconisons l'adoption par la Fondation d'une approche plus *méthodologique*, ce qui supposerait que l'on conçoive les recherches dans ce domaine, non comme une énumération de *problèmes* sociaux au Canada ou ailleurs, mais plutôt comme



un effort collectif visant à mieux comprendre et à transformer les *processus* de discrimination, d'oppression, d'exploitation, d'injustice, et aussi comme un mandat visant à appuyer les luttes en faveur d'une société plus équitable et plus juste. Nous concevons le présent document comme une invitation à participer à cette conversation et à ce débat.

### **1. Une reformulation ? Justice sociale, droits et dignité**

La façon dont la Fondation s'y prend pour formuler ses thèmes fait partie intégrante des enjeux, sujets et approches qu'elle choisit ensuite d'appuyer. Les quatre thèmes de la Fondation fonctionnent comme des catégories au moyen desquelles elle s'acquitte de son mandat; ces catégories, comme toutes les catégories, favorisent certaines idées et approches tout en en obscurcissant d'autres ou en leur imposant le silence. En outre, les thèmes ont été imaginés par des acteurs particuliers intervenant dans des contextes politiques particuliers. C'est pourquoi les thèmes de la Fondation ne sont pas neutres et, comme le souligne MacDonald (2007), ils demeurent susceptibles d'évoluer au gré de la maturation de la Fondation et des changements d'orientation de la communauté. Le thème « Droits de la personne et dignité » n'a pas toujours été libellé ainsi. Avant 2007, on parlait plutôt de « Droits de la personne et justice sociale ». Qu'est-ce qui a provoqué ce changement ? Comment l'a-t-on justifié ? Qu'est-ce qui a été gagné ou perdu par suite de cette modification terminologique ? Quelle est la prochaine orientation que l'on pourrait adopter ?

#### *De la justice à la dignité*

L'intervention de MacDonald (2007) a eu un effet catalyseur concernant la modification terminologique que l'on a apportée à l'approche thématique de la Fondation. Son argument fondamental est que la notion de « droits de la personne » constitue un cadre étroit et que la Fondation Trudeau gagnerait à élargir sensiblement

la portée de ses recherches dans ce domaine. Contrairement aux chercheurs et activistes qui ont plaidé en faveur d'un élargissement de ce qui était généralement visé par les travaux sur les droits de la personne et qui incluait les droits sociaux, économiques et culturels (Roth 2004; Robinson 2004), MacDonald (2007) a plaidé en faveur de l'adoption d'une terminologie entièrement nouvelle : plus précisément, il a proposé que l'on abandonne la formulation « Droits de la personne et justice sociale » et qu'on la remplace par « Imaginer la justice sociale et la dignité humaine ». L'approche de MacDonald allait donc au-delà d'une révision du cadre des droits de la personne et envisageait de repenser les rapports entre les droits de la personne et le contexte social dans lequel ces droits sont poursuivis et/ou vécus. Afin de contextualiser le changement qu'a entraîné son étude et d'envisager des orientations futures pour la Fondation Trudeau, il est utile d'analyser de manière plus approfondie l'argument en trois parties de MacDonald.

Tout d'abord, MacDonald estimait que le discours des « droits de la personne » était trop étroit et que la formulation du thème au moment de son étude — « Droits de la personne et justice sociale » — mettait beaucoup trop l'accent sur les droits de la personne et, en réalité, avait pour effet d'obscurcir plusieurs des principaux problèmes de la société canadienne (par exemple la pauvreté, la santé et l'éducation). Ainsi, en reformulant le thème, il jugeait approprié de mettre de l'avant la notion de « justice sociale » et d'abandonner celle de « droits de la personne ». Sa pensée s'inspirait de critiques bien connus du discours des droits de la personne qui perçoivent celui-ci comme trop étroit, abstrait, légaliste, universalisant, politiquement biaisé et imprégné de valeurs libérales ou occidentales (Mutua 2008). Il affirmait notamment ce qui suit :

La structure du discours des droits [...] exige un interlocuteur identifiable contre qui l'on peut formuler une accusation (par exemple, l'accusation qu'un droit reconnu n'a pas été adéquatement respecté, protégé ou promu, ou une accusation qu'un droit putatif devrait être

reconnu)[...] Lorsqu'il est perçu avec la lentille des droits de la personne, le problème de la justice sociale apparaît simplement comme une question de suppression des barrières par les gens à la poursuite de leurs propres intérêts. Les discours des droits de la personne sont exposés au risque d'affirmer sans réserve que les personnes possédant des droits juridiques ont déjà les pouvoirs que ces droits confèrent (MacDonald 2007, 8).

En reformulant le thème de manière à insister sur la justice sociale, MacDonald tentait d'élargir l'objet du débat; il cherchait à « susciter des recherches sur les rapports entre les divers processus de mise en ordre social qui peuvent être utilisés pour faciliter la poursuite des aspirations humaines » (MacDonald 2007, 9). L'approche de MacDonald met en évidence le dynamisme et la fluidité des luttes pour la justice sociale.

Deuxièmement, dans un effort supplémentaire visant à élargir le thème, MacDonald suggérait de remplacer la notion de « droits de la personne » par celle de « dignité humaine ». Son argumentation reposait sur l'idée qu'il y a plusieurs situations où la dignité est compromise à cause de divers types de privation et de discrimination, mais que ces situations ne relèvent pas nécessairement du domaine des revendications au titre des droits de la personne. Bien que les enjeux et les processus qui menacent la dignité humaine ne relèvent pas toujours de la lutte pour les droits de la personne, il estimait qu'ils méritaient tout autant d'être étudiés et soutenus. C'est pourquoi il proposait l'adoption d'une « conception de la dignité humaine qui est enracinée dans les rapports, non dans les droits, et qui donne autant de poids à la quête humaine de fins communes qu'à l'organisation hiérarchique de revendications au titre des droits ». Il affirmait de plus que « la terminologie de la dignité humaine ouvre la voie à une conception plus riche des êtres humains, conçus comme porteurs de désirs et de besoins complexes, plutôt qu'à une simple expansion de l'inventaire des droits de manière à y inclure les droits "économiques et sociaux" » (MacDonald 2007, 10).

Enfin, la reformulation proposée par MacDonald prévoit l'insertion du mot « Participer ». Cette insertion avait pour objet de suggérer que « justice sociale » et « dignité humaine » ne sont pas des catégories fixes. MacDonald concevait l'une et l'autre comme des questions de recherche ou des hypothèses, et non comme des concepts bien définis.

Nul doute que le document de MacDonald a eu un effet important sur la Fondation. Toutefois, il convient de signaler qu'aucun de ses trois points clés n'a été intégralement adopté : la notion de « justice sociale » a été remplacée par celle de « dignité humaine », de sorte que les « droits de la personne » sont devenus le concept dominant dans ce domaine thématique. Il convient aussi de mentionner que, alors même que nous réévaluons cette argumentation, la Fondation s'est montrée disposée à envisager des modifications. Bref, comme Pierre-Gerlier Forest, le président de la Fondation Trudeau, l'a déclaré en 2012, l'intervention de MacDonald a hâté une modification de la formulation du thème et, du même coup, des modifications à certaines activités de la Fondation.

### *En faveur de la « justice sociale »*

Lorsque nous avons commencé à réfléchir sur ce domaine thématique, ce compte-rendu — les suggestions faites par MacDonald il y a cinq ans et la modification qui s'ensuivit — a piqué notre attention, ce qui nous a incitées à solliciter un apport d'autres membres de la communauté de la Fondation Trudeau : que pensaient-ils de cette modification ? Le libellé de ce domaine thématique leur importait-il ? Quelles autres modifications aimeraient-ils voir adopter ?

Ce que nous avons découvert, c'est que toutes les personnes que nous avons consultées étaient fermement convaincues que la Fondation devait réexaminer le concept de « justice sociale ». Plusieurs interprètent le passage de la notion de « justice sociale » à celle de « dignité humaine » non comme un effort visant à élargir la portée du domaine thématique, mais comme une tentative

visant à dépolitiser la terminologie utilisée par la Fondation. Bien que plusieurs estiment que la notion de « dignité » est utile, la plupart croient que le passage de « justice sociale » à « dignité » était un moyen de paraître moins politique, moins partisan, moins radical et moins critique dans un Canada de plus en plus conservateur et polarisé. Beaucoup d'universitaires ont également signalé que ce que l'on a perdu, c'est un cadre (c'est-à-dire la notion de justice sociale) qui intègre l'emplacement social et le principe relationnel dans son cadrage, ce qui privilégie la préoccupation à l'égard des luttes et des revendications individuelles par rapport aux questions de lutte, d'iniquité et d'exploitation collectives.

Pourtant, lorsqu'on les a interrogés sur la reformulation proposée par McDonald (2007) — « Imaginer la justice sociale et la dignité humaine » —, beaucoup se sont dits aussi convaincus de la nécessité de sauvegarder la notion de « droits de la personne », qu'ils jugent centrale. Un des plus importants promoteurs de la terminologie des « droits » est Alex Neve, un avocat spécialisé dans les droits de la personne, qui est également activiste international et secrétaire général d'Amnistie Internationale Canada. Neve (2012) insiste sur l'importance de conserver le concept de « droits » qui, selon lui, joue un rôle clé dans les quatre thèmes de la Fondation, notamment en raison des modalités selon lesquelles cette terminologie centre l'attention sur beaucoup de luttes en faveur de la justice. Il fait part de sa propre expérience, qui lui a permis d'être témoin de gens et de groupes qui se sont sentis habilités par la terminologie des droits et par les possibilités inhérentes à la possession de droits « exigibles », « exécutoires », « tangibles ». Bien que convaincu que la « justice sociale » doit être l'élément central de ce thème, il plaide pour que l'on évite de remplacer le mot « droits » par une terminologie plus diffuse et moins concrète. Il signale également que, bien qu'il comprenne les critiques visant le discours sur les droits de la personne, ces critiques tendent vers des approches legalistes et étroites à l'égard des droits de la personne. C'est pourquoi, en tant que promoteur d'un cadre

élargi des droits de la personne intégrant les droits sociaux, économiques et culturels plutôt qu'une transformation complète du discours, il attribue l'étroitesse excessive des approches à un manque d'imagination, et non au discours sur les droits proprement dit. Il souhaite voir des approches plus imaginatives en matière de droits et, notamment, des approches qui font place à des analyses comparatives selon les sexes et qui examinent comment les discours sur les droits de la personne servent à mobiliser les luttes pour la justice en dehors de contextes juridiques (Neve 2012; voir aussi Gutmann 2001, Danieli *et al.* 1999).

Ce qui est devenu évident dans nos conversations, c'est donc que les membres de la communauté de la Fondation Trudeau semblent très soucieux de la terminologie utilisée pour encadrer les quatre thèmes. La plupart estiment que cette terminologie influence directement la sélection des membres de la Fondation et le travail qu'elle poursuit. Pour nous, il est également devenu clair que le titre actuel (« Droits de la personne et dignité ») et la modification qui s'en est suivie il y a cinq ans suscitent une certaine insatisfaction. Nous avons été mises au courant de chevauchements et de perspectives divergentes mettant en cause chacun des trois concepts en question — justice sociale, droits de la personne et dignité — et, compte tenu de l'importance de ces débats, nous avons décidé que notre intervention centrale dans le cadre du présent document consisterait à suggérer une voie future. Notre intervention témoigne de notre conviction que la justice sociale, la dignité et les droits sont transformateurs et étroitement liés aux concepts qui ont une incidence quotidienne profonde sur les vies individuelles et sur les luttes collectives.

### **Appels personnels**

Avant d'expliquer notre approche, nous aimerions faire une pause en vue de faire intervenir certaines de nos propres réflexions dans les domaines de la justice sociale, des droits et de la dignité fondées sur nos recherches et notre engagement social. Ces réflexions, liées aux



perspectives exposées ci-dessus, se trouvent à la base du recadrage que nous proposons.

Dans mes travaux (Laura), je conçois les droits de la personne comme une stratégie discursive qui centre l'attention sur les injustices et les iniquités. J'adopte donc une approche à grande échelle à l'égard des droits de la personne, et je pense ici non seulement aux droits civils et politiques, mais aussi aux droits sociaux, culturels et économiques. Tout en concevant les droits de la personne comme un discours qui est élaboré en vue de promouvoir la justice et l'égalité, je reconnais que les mots seuls ne peuvent pas être un indice des droits de la personne. Des droits de la personne ayant une véritable portée doivent être non seulement discutés, mais vécus. Je cherche donc à attirer l'attention sur le fossé entre le discours et les réalités vécues. Cette attitude informe de la même façon mon approche concernant la notion contestée de dignité. Bien qu'une personne puisse obtenir l'asile dans un pays de refuge, il me semble que cela comporte un coût énorme si, en pratique, les réfugiés sont diffamés et traités comme des êtres moins qu'humains (Arendt 1967). Où est la dignité dans l'obtention d'un refuge si l'estime de soi est bafouée dans le processus? En ce qui me concerne, la justice sociale implique donc la création d'un contexte où les réalités d'une expérience de vie personnelle sont imprégnées de respect et de dignité.

Je (May) n'écris pas souvent sur l'un ou l'autre de ces trois concepts pris *individuellement*, mais ils ressortent de diverses manières dans mes recherches. Par exemple, mes travaux sur les mobilisations des femmes relativement âgées en fonction du VIH/sida mettent en lumière la nature contextuelle et évocatrice de la justice sociale. Au Canada, j'ai décrit les perspectives des femmes relativement âgées travaillant « en solidarité » avec des grands-mères africaines. Ces femmes conçoivent leur mouvement comme une affaire de justice sociale : leur campagne, qui compte maintenant quelque 10 000 grands-mères canadiennes, a été motivée



principalement par la prise de conscience de l'*injustice* subie par les grands-mères africaines ayant perdu leurs enfants à cause du sida. Toutefois, leurs contreparties sud-africaines rappellent les migrations des travailleurs d'antan qui les obligeaient à élever les enfants avec des ressources limitées dans des régions rurales éloignées pendant que les parents travaillaient loin du foyer. Pour elles, élever des petits-enfants n'a rien de nouveau ou d'inattendu et elles ne perçoivent donc pas leur situation — ou même les répercussions plus générales du sida — comme le résultat d'une injustice. Elles considèrent leurs associations et leurs liens comme des réponses au stress quotidien de la maladie, de la pauvreté et de la violence, comme un moyen d'obtenir un soutien et comme une question de survie. Pour les grands-mères canadiennes, par conséquent, l'expression « justice sociale » est liée à un discours évocateur, émotionnel et mobilisateur — ce qui correspond à plusieurs des manières selon lesquelles Neve (2012) décrit le discours des « droits de la personne ». Pourtant la notion de « justice sociale » (tout comme celles de « droits de la personne » ou de « dignité ») n'est manifestement pas universelle — le sentiment que l'on a de ce qui est juste ou injuste repose sur des conjonctures complexes de nature sociale, économique et historique (Abu-Lughod 2008; Mahmood 2005).

Nous adoptons donc toutes deux des attitudes critiques à l'égard de ces concepts. Nous allons au-delà des théories abstraites pour comprendre ce que des concepts comme justice sociale, droits de la personne et dignité signifient dans le vécu de divers groupes ou individus. Conformément aux travaux d'Englund (2006) et d'autres, plutôt que de concevoir ces concepts comme étant inhérents aux êtres humains ou comme étant pré-donnés, nous examinons comment la justice sociale, les droits de la personne et la dignité — en tant que discours — sont perçus et compris et à quelles fins ils sont utilisés par divers acteurs dans divers contextes. Enfin, notre travail nous oblige à reconnaître, selon des données bien établies, les

rapports et chevauchements entre ces trois concepts dynamiques et contestés.

*Une voie vers l'avenir? Justice sociale, droits et dignité*

Compte tenu des perspectives de plusieurs membres de la communauté de la Fondation Trudeau et de nos propres enracinements personnels, nous proposons à la Fondation de remplacer son thème « Droits de la personne et dignité » par celui de « Justice sociale, droits et dignité ». Cette reformulation offre la possibilité d'éclairer les facteurs complexes d'oppression et les types de rapports d'exploitation qui maintiennent les inégalités et iniquités liées au statu quo. Elle permettrait aussi d'affirmer plus explicitement la détermination de la Fondation à appuyer des démarches innovatrices, relationnelles, imaginatives, dynamiques et critiques concernant les études relatives à la justice sociale. Trois aspects de cette reformulation sont décrits ci-dessous et méritent de faire l'objet d'une étude distincte.

Se concentrer sur les relations

Premièrement, nous avons délibérément choisi d'encadrer trois concepts distincts en vue d'aménager un espace où les relations entre « justice sociale », « dignité » et « droits » peuvent être analysées. Ce faisant, nous tenons compte de plusieurs interventions concernant la nature changeante et contestée des concepts. Plutôt que de rechercher une définition ferme de chaque terme, nous insistons sur la nature construite et située des concepts, la manière selon laquelle ils sont liés entre eux et leurs rapports avec d'autres thèmes de la Fondation. Par exemple, comment des conceptions culturellement particulières de la justice sociale éclairent-elles les solutions fondées sur les droits s'appliquant aux différends sur les ressources partagées? Comment fait-on concorder les droits de groupes et les droits individuels en vue du bien collectif? Est-ce possible? Réalisable? Désirable? De la même façon, comment les concepts de dignité humaine définis dans divers régimes juridiques se manifestent-ils

concrètement? Facilitent-ils ou freinent-ils la poursuite de la justice sociale<sup>2</sup>? Nous estimons que le fait de combiner ces trois concepts distincts, mais liés entre eux, en un seul thème facilitera la recherche sur les relations qui informent chacun de ces concepts, unissent sans limiter les conceptions de chacun et sans présumer qu'ils sont mutuellement constitutifs. Chaque concept devient une question plutôt qu'une catégorie fixe, de sorte que les concepts mêmes de justice sociale, de droits et de dignité deviennent l'objet d'une étude plus approfondie.

Nous cherchons aussi à laisser place à des recherches qui contestent l'existence ou la qualité même des liens entre les trois concepts. La mise en question des rapports entre justice sociale, droits et dignité permet une analyse des processus sous-jacents qui structurent les privilèges et l'oppression et ouvrent des pistes critiques de recherche sur la façon dont la justice sociale, par exemple, peut dans certains cas être poursuivie aux dépens des droits et de la dignité. Comment, par exemple, la prestation de services d'aide sociale pourrait-elle créer des dépendances et perpétuer des stéréotypes chez les prestataires (Marshall 2006)? Dans des cas semblables,

2. Nous remercions Lisa Kerr, boursière Trudeau 2012, d'avoir porté à notre attention l'important débat juridique sur l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui oblige un plaignant dans une cause relative à l'égalité à démontrer qu'il y a atteinte à la dignité humaine. Dans *R. c. Kapp, 2008 CSC 41*, aux paragraphes 21 à 24, la Cour suprême du Canada a mentionné que la dignité humaine est une notion abstraite et subjective qui «s'est avérée un fardeau *additionnel* pour les parties qui revendiquent le droit à l'égalité, au lieu d'être l'éclaircissement philosophique qu'elle était censée constituer» (paragraphe 22, les italiques figurent dans le texte cité). La cour a mis en garde les juges contre d'autres applications semblables. Faisant écho à notre argument sur le caractère subjectif d'expressions comme droits, dignité et justice sociale, Kerr suggère que «le concept de dignité humaine» semble fonctionner de manière optimale ou avoir une incidence claire lorsqu'il s'applique à des sujets particuliers de nature historique, comme l'abolition de la torture et de l'esclavage, ou la lutte contre la peine capitale, et que «le concept de dignité humaine fonctionne moins bien dans les cas comportant un aspect économique ou commercial».

la considération première porte-t-elle sur la façon d'offrir des services mettant au premier plan la dignité de la personne? Quelle est l'incidence de telles formulations sur les politiques générales? À quels processus sous-jacents doit-on s'attaquer?

Nous croyons que le fait de se concentrer sur les processus sous-jacents et sur les relations fluides entre les concepts de justice, de droits et de dignité élargira l'horizon de la recherche et encouragera la créativité. Une réflexion sur les relations dans divers cadres spatiaux, depuis l'échelon du ménage jusqu'aux échelons local, national et transnational, peut projeter un nouvel éclairage sur les confrontations, contradictions et tensions inhérentes à la poursuite de la justice sociale, des droits et de la dignité. Positionner ces trois concepts ensemble, en ignorant toute possibilité d'établir des affinités entre eux, permettrait d'envisager de manière plus dynamique la signification de chacun. Cette concentration thématique renouvelée laisse entrevoir de nouvelles orientations pour la recherche future et de nouvelles approches axées sur les relations plutôt que sur des catégories d'analyse fixes.

Laisser tomber « personne » dans « droits de la personne »

Deuxièmement, nous avons délibérément choisi de supprimer le mot « personne » dans l'expression « droits de la personne ». Bien qu'en accord avec les plaidoyers de Neve visant à privilégier les « droits » en raison de leur pouvoir évocateur, nous craignons que le discours actuel sur les « droits de la personne » ne bloque la recherche et la mobilisation axée sur certains types de droits. Si nous ne sommes pas entièrement à l'aise avec l'expression « droits de la personne », c'est notamment parce que l'accent mis actuellement sur les « droits de la personne » est intimement lié à l'architecture des droits mise en place au cours de l'immédiat après-guerre et enchâssée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Selon cette conception de l'après-guerre, les droits de la personne sont profondément tributaires de valeurs politiques

libérales (Ignatieff 2007). La Déclaration universelle insiste sur les droits individuels, politiques et civiques; elle laisse peu de place à la protection et à la promotion de droits de groupes minoritaires — les peuples autochtones en particulier — ou les droits économiques et sociaux (Donnelly 2003)<sup>3</sup>.

Nous craignons aussi que l'expression « droits de la personne » limite la portée de la recherche sur les droits à la personne humaine, alors que les conceptions des « droits » peuvent être interprétées de manière beaucoup plus générale. Comme l'ont fait observer d'importants universitaires, certaines questions sont considérées comme des questions de « droits de la personne » tandis que d'autres, comme la violence familiale ou les retombées du changement climatique, tendent à être conceptualisées comme des « droits des femmes » ou des « droits environnementaux » (respectivement) et traitées dans ces cadres plus restrictifs (Shelton 1991). Bien que des chercheurs et universitaires aient suggéré que l'on s'attaque à cette situation en reconceptualisant les droits de la personne de manière à y inclure la dégradation environnementale et la violence contre les femmes (Bunch 1990), nous estimons que l'on gagnerait à concevoir le concept de droits d'une manière plus générale et à donner aux chercheurs la possibilité de définir et de conceptualiser les droits qui

3. En pratique, l'existence de régimes juridiques spéciaux peut compliquer l'exercice des droits de la personne. Dans le contexte canadien, les problèmes que soulève la concordance des diverses approches en matière de droits sont sans doute très évidents dans le cas des Premières nations. Bien que la Charte des droits et libertés ait été une étape majeure pour les questions d'égalité visant les peuples autochtones au Canada (Schwartz 2012), ce n'est qu'en 2009 que les Premières nations du Canada ont commencé à pouvoir recourir à la Loi canadienne sur les droits de la personne de 1977 (la Loi sur les Indiens ayant été exonérée de ses dispositions initiales). Il y a eu abolition complète en juin 2011, de sorte que, maintenant, les actions et le financement du gouvernement fédéral en vertu de Loi sur les Indiens peuvent être évalués à la lumière de ce texte législatif sur les droits de la personne, comme peuvent l'être les actions des gouvernements des Premières nations.



retiennent notre attention. Des efforts visant à démêler la nature de la relation (s'il en existe une) entre les droits environnementaux (les droits de la personne se rapportant à l'environnement), la dignité et la justice sociale aboutira forcément à des études très différentes que des recherches structurées à la lumière de conceptions de droits considérés comme étant de nature strictement politique et économique. C'est pourquoi nous proposons l'adoption de concepts et d'une terminologie qui encouragent ces types d'études plus innovatrices, plus créatrices et de portée plus large.

En faisant part de cette recommandation, nous tenons à soulever deux points supplémentaires. Premièrement, nous reconnaissons que le concept de « droits de la personne » a une importante capacité de mobilisation et qu'il a été utilisé comme cri de ralliement par certains mouvements de femmes (par exemple, on a observé au Moyen-Orient et ailleurs des mouvements fondés sur l'idée que « les droits des femmes sont des droits de la personne », en dépit de l'assertion que le concept de « droits de la personne » a été d'abord imposé par des acteurs, des organisations et des chercheurs de l'hémisphère Nord). Loin de nous l'idée que le langage des « droits de la personne » devrait être écarté de l'activisme ou des travaux de recherche. Ce que nous suggérons plutôt, c'est que, aux fins de l'encadrement thématique de la Fondation, l'adoption d'un langage des « droits » pourrait ouvrir de nouveaux horizons incluant des conceptions plus traditionnelles des « droits de la personne » et de multiples autres significations, des contextes culturels divers et des méthodes différentes de recherche sur la justice, les droits et la dignité. Deuxièmement, nous reconnaissons aussi que la notion de « droits » ne plaît pas à tout le monde ni à toutes les collectivités. Nous soulevons la question de savoir si un concept entièrement différent — peut-être celui de « responsabilité » — est susceptible de conférer un sens différent, mais plus global, à ce domaine thématique. Nous admettons qu'un thème comme « Justice sociale, responsabilité et dignité » ferait apparaître des perspectives et des processus différents. Nous croyons

donc qu'une étude plus approfondie du concept de « responsabilité » comme instrument permettant de lier entre eux les quatre thèmes de la Fondation mériterait d'être poursuivie, encore qu'un projet de cette ampleur dépasse la portée du présent document.

### Adopter un cadre critique de justice sociale

Troisièmement, nous invitons la Fondation à réintroduire le concept de « justice sociale » dans ce domaine thématique et, en donnant la priorité à ce concept, à privilégier la « justice sociale » en lui offrant une portée plus large, plus compréhensive et mieux située socialement que les deux autres concepts de « droits » et de « dignité », qui sont deux moyens particuliers d'analyser des questions connexes. En outre, nous recommandons non seulement le rétablissement de la « justice sociale » comme concept fondamental, mais aussi l'adoption d'un cadre critique de justice sociale. Un tel engagement va au-delà d'un effort privilégiant un quelconque ensemble fixe de problèmes sociaux et table plutôt sur un appui aux recherches pouvant conduire à l'adoption d'une approche critique à l'égard des questions de justice, de droits et de dignité. Qu'entendons-nous par cadre critique de justice sociale ?

Des chercheurs critiques de la notion de justice sociale, dont plusieurs s'inspirent abondamment de théories et de recherches féministes, conçoivent leur approche comme n'ayant rien en commun avec celle des chercheurs qui conçoivent la justice sociale selon une ontologie sociale libérale qui « présuppose et masque les arrangements, processus et critères sociaux dominants » (Young 1990, 18 ; voir aussi Stanley 2009). Ils interprètent les questions de répartition et de redistribution comme des symptômes d'injustice (bref, ils conçoivent les disparités matérielles comme la conséquence d'une injustice), mais ils vont au-delà des analyses centrées sur les questions de répartition et se penchent plutôt sur les *processus qui sous-tendent les injustices* (par exemple, la discrimination, la racialisation, le sexisme, l'homophobie, etc.). Par conséquent, ils s'intéressent



surtout aux modalités selon lesquelles le pouvoir s'exerce dans les sociétés en vue de privilégier certaines personnes et certains groupes et, conséquemment, de nuire à d'autres. Ils cherchent à mettre en lumière la nature des rapports d'exploitation qui maintiennent les injustices et qui enchâssent les privilèges. Reconnaisant ici encore les apports provenant d'autres courants intellectuels liés entre eux, nous estimons que cette réorientation privilégiant la compréhension des facteurs à l'origine de l'oppression et des luttes des personnes et des groupes en faveur de la justice — plutôt que l'énumération des questions et les situations où les droits de la personne et la dignité sont compromis — pourrait donner du relief au travail de la Fondation dans ce domaine, notamment en élargissant sensiblement la portée de ses recherches et en tablant sur la détermination de ses membres à approfondir certaines des questions les plus difficiles qui se posent dans la société.

Les chercheurs critiques de la notion de justice sociale s'engagent également à mettre sans cesse en question les soi-disant vérités universelles, les hypothèses fondées sur le « sens commun » et les catégories qui normalisent certaines identités et essentialisent « les autres » (Carroll 2004). Les chercheurs critiques ne manquent pas de réfléchir sur le fait que toutes les connaissances sont issues de contextes politiques, institutionnels et sociaux complexes (Haraway 1988) ; ils reconnaissent que le pouvoir s'exerce au moyen de la production, de la validation et de l'autorisation de types particuliers de savoir, certaines méthodes de connaissance jouissant d'un statut plus élevé que d'autres dans la société (Foucault 1980). Du point de vue de la Fondation Trudeau, cela devrait se traduire par un appui aux recherches axées sur la justice qui ne craignent pas d'être provocatrices, qui soulèvent des questions difficiles, qui déstabilisent les idées reçues et qui abordent sans ambages les méthodologies non conventionnelles. Cela signifie en outre qu'il conviendrait de reconnaître le pouvoir que la Fondation et la communauté de la Fondation ont sur la production et la diffusion de certaines manières de penser

et, même, de certains discours. Ainsi, comme MacDonald (2007) l'a suggéré, la Fondation doit essayer d'appuyer des recherches provocatrices de haute qualité, y compris des recherches que d'autres organismes de financement pourraient juger de peu d'intérêt.

### *Résumé*

La terminologie utilisée pour décrire les quatre domaines thématiques de la Fondation est importante : elle détermine comment la Fondation s'acquitte de son mandat et quelles recherches méritent d'être soutenues. Cette terminologie est également dynamique : elle a été modifiée déjà et elle peut être modifiée à nouveau. L'examen précédent de ce thème, effectué il y a cinq ans, a eu pour conséquence le remplacement de la notion de « justice sociale » par celle de « dignité humaine ». Il s'est manifesté de manière concrète lors du septième colloque sur les politiques publiques tenu à Winnipeg et dont le thème était « Égalité dans la dignité : les droits de la personne et le passage des générations ». Ce thème reposait sur l'idée que « l'affirmation de la dignité humaine est un objectif immense, déconcertant et sans fin » et que chaque génération apprend « elle-même comment il faut défendre et protéger les droits de la personne et la dignité humaine, forger ses propres outils et élaborer son propre langage — au moyen de lois, de politiques ou d'actions directes ». Malgré les riches débats qui ont eu lieu lors du colloque et malgré l'excellence des recherches appuyées par la Fondation sous la rubrique « Droits de la personne et dignité », l'accent mis sur la « dignité humaine » et l'omission simultanée de la notion de « justice sociale » inspirent des craintes à plusieurs membres de la communauté Trudeau et, à vrai dire, à nous aussi. Après avoir examiné les motifs du changement et certaines des réactions qu'il a suscitées, nous recommandons que l'on rebaptise le thème « Justice sociale, droits et dignité ». Cette terminologie reconnaît la valeur de chacun de ces concepts tout en insistant sur la « justice sociale » ; elle crée un espace propice à un cadre plus critique, relationnel, dynamique

et socialement situé. Plus précisément, en reformulant ce thème, nous invitons la Fondation à prendre en considération l'important travail des chercheurs critiques et féministes en matière de justice sociale, lesquels veulent comprendre les processus qui sous-tendent les injustices.

## **2. Élaborer un programme de recherche critique**

Dans cette deuxième partie, notre objectif est d'exposer et de contextualiser ce qui, à notre avis, correspond aux domaines prioritaires de recherche (et, plus précisément, les approches) sous la rubrique « Justice sociale, droits et dignité ». MacDonald (2007) a proposé six questions prioritaires : la pauvreté, la violence, la santé, l'éducation, l'emploi et les iniquités intergénérationnelles. En nous demandant si ces questions continuent de soulever des problèmes clés pour les recherches futures et en étudiant les domaines nouveaux et émergents méritant un appui, nous proposerons en guise d'introduction à notre projet de programme de recherche une brève analyse des grands événements de ces cinq dernières années au Canada et dans le monde. Ce faisant, nous soutenons qu'il est de plus en plus urgent pour les universitaires et chercheurs de mieux comprendre les questions de justice sociale, notamment en se concentrant sur les lieux où la justice est compromise et sur la myriade de moyens selon lesquels des citoyens et des non-citoyens se mobilisent pour construire un monde plus équitable et plus juste. Nous invitons nos lecteurs à réfléchir au fondement historique des enjeux contemporains de justice sociale et aux modalités selon lesquelles les conceptualisations changeantes des droits, de la justice, de la société civile, du pouvoir public, etc., influent sur la teneur et la substance des débats relatifs aux politiques publiques et sur la vie quotidienne des gens au Canada et dans le monde. Nous soulevons également des questions importantes concernant la façon dont les vieilles formes d'oppression, les tendances et les événements récents, ainsi que les diverses formes de mobilisation de la société civile convergent pour

influencer la vie et les luttes des gens. Cette analyse est suivie d'un programme de recherche – tant les considérations intersectorielles que les domaines particuliers de recherche que nous jugeons prioritaires pour ceux et celles qui souhaitent aborder avec un sens critique des recherches sur la justice, les droits et la dignité.

### *Contexte*

Il reste à voir comment les historiens envisageront ces quelques dernières années du point de vue de la justice sociale. Ce qui est clair, toutefois, c'est que les débats et les événements pertinents des dernières années doivent être envisagés dans le contexte des transformations historiques du système économique mondial, des débats en cours sur la nature des démocraties, des vieilles discussions sur les rôles appropriés des pouvoirs publics et de l'évolution des contours de la société civile et de la sphère publique. Ayant encore à l'esprit l'activisme du Printemps arabe (les soulèvements en Tunisie, en Égypte, en Lybie et en Syrie) et le mouvement « Occupons », et conscientes des luttes quotidiennes que mènent les gens un peu partout dans le monde pour gagner leur vie et un salaire décent, pour envoyer leurs enfants à l'école, pour acheter de la nourriture, pour s'occuper de leurs proches, il nous paraît difficile de proposer une interprétation simple des enjeux contemporains en matière de justice sociale. À notre avis, les extrêmes reliés, mais divergents, de la crise économique mondiale de 2008-2012 et l'activisme du mouvement « Occupons » et du Printemps arabe en 2011-2012 suggèrent que les droits sont encore contestés et que la justice sociale demeure insaisissable pour beaucoup. Simultanément, ces événements révèlent qu'il y a une société civile solide qui conteste les processus économiques et politiques qui structurent les relations entre citoyens, non-citoyens, États et sociétés. C'est dans ce contexte que nous proposons notre programme de recherche.

Au Canada, les événements mondiaux mentionnés ci-dessus, ainsi que le conservatisme et la polarisation de plus en plus prononcés

que l'on observe dans la sphère politique et dans les débats publics ont eu des effets potentiellement profonds sur les questions de justice sociale, de droits et de dignité. Dans la foulée de l'élection de deux gouvernements minoritaires conservateurs en 2006 et en 2008, l'élection du printemps 2011 a permis au Parti conservateur de recueillir une majorité de sièges avec 39,62 % des suffrages. Pour la première fois dans l'histoire, le Nouveau Parti Démocratique constitue l'opposition officielle, son pourcentage des suffrages étant de 30,63 %, tandis que la proportion des voix recueillies par le Parti libéral a chuté au niveau le plus bas jamais enregistré par ce parti. Par conséquent, selon l'analyse la plus simpliste, la période 2006-2012 semble être caractérisée par l'ascension de la droite politique (c'est-à-dire le Parti conservateur), une hausse des appuis à la gauche (c'est-à-dire le NPD) et un quasi-effondrement du centre. En réalité, bien entendu, ces résultats électoraux, comme tous les résultats électoraux, sont le produit de tendances à court et à long terme beaucoup plus complexes, d'événements dont la portée transcende les frontières canadiennes, de personnalités politiques particulières, etc. De notre point de vue, ce qui importe, c'est que, dans la conjoncture politique, l'élaboration d'un programme de recherche axé sur la justice sociale et sur les droits est particulièrement controversée et complexe — on doit accorder beaucoup d'attention au cadrage et à la contextualisation.

Certains Canadiens, par exemple, estiment que la période actuelle en est une où les dépenses publiques superflues sont en voie d'être éliminées afin de protéger la santé de l'économie canadienne et le bien-être des Canadiens (Clemens *et al.* 2011). Ils croient aussi que la période actuelle en est une où les Canadiens (et leur gouvernement) continuent de valoriser les questions de droits, comme en témoignent, par exemple, les excuses présentées par le gouvernement canadien en 2006 aux Canadiens d'origine chinoise qui ont été assujettis à un impôt de capitation punitif de 1885 à 1923, et les excuses offertes en 2010 aux anciens élèves des pensionnats indiens. Pour les autres, toutefois, le conservatisme de plus en plus prononcé



au Canada et ailleurs soulève de graves inquiétudes — des inquiétudes concernant l'accroissement des disparités économiques et sociales et la possibilité que les gains réalisés en matière de justice sociale et de droits de la personne ces 30 dernières années soient et continuent d'être compromis (Stanford 2012). Bien que ces inquiétudes reposent sur des tendances que l'on pouvait discerner dans les discours et les politiques gouvernementales bien avant l'élection canadienne de 2006, plusieurs défenseurs des droits de la personne et de la justice sociale se sont élevés contre l'accumulation de politiques et de lois qui portent préjudice aux intérêts de groupes vulnérables (par exemple, les nouveaux immigrants, les demandeurs d'asile, les jeunes exposés à des risques), qui favorisent les intérêts économiques par rapport aux intérêts environnementaux (par exemple la construction de l'oléoduc du Nord et le développement des sables bitumineux, le retrait de l'accord de Kyoto) et qui fragilisent la capacité de défendre efficacement les droits des groupes défavorisés au Canada (par exemple, la réduction des crédits affectés à la Commission canadienne des droits de la personne, à Droits et démocratie, à Katimavik, à Kairos, etc.) (Gergin 2011).

Les débats de longue durée sur ce que l'État devrait financer et sur la façon dont il devrait dépenser les fonds publics ont des répercussions encore plus puissantes. Ceux qui se situent au centre-gauche utilisent ces débats pour faire part de leurs craintes croissantes au sujet de l'affectation de fonds publics à certains groupes de la société civile et à l'augmentation des ressources servant à financer les mesures de sécurité qui limitent les libertés civiles. Gerald Caplan et d'autres mettent en évidence les moyens utilisés par les autorités municipales, provinciales et fédérales pour supprimer des initiatives comme le mouvement « Occupons » et les manifestations lors de la réunion du G-20 qui ont eu lieu à Toronto en 2010. Ils signalent notamment que, pour ce qui est des manifestations lors de la réunion du G-20, le coût des services de sécurité a été estimé à 1 milliard de dollars (CBC 2010). À la droite du spectre politique,

des intellectuels comme Brian Lee Crowley, Ezra Levant et Adam Aptowitzwer plaident de manière convaincante en faveur d'une réduction du rôle de l'État, d'organismes de bienfaisance qui s'autofinancent, de groupes d'intérêt public, de mesures de sécurité plus rigoureuses, de conservatisme économique — tout cela pour protéger les Canadiens. Pour des segments importants du public canadien, tout cela semble aller de soi.

Le programme de recherche que nous proposons doit se coller avec cette polarisation, dont il témoignera inévitablement. Alors que nous nous penchons sur certains des problèmes les plus épineux des cinq dernières années, nous soulevons une question fondamentale : sommes-nous témoins d'une démarche visant à saper progressivement la justice sociale et à limiter les possibilités d'une opposition efficace au Canada et ailleurs? Comme Caplan et d'autres, nous croyons que la nécessité de la justice sociale se fait de plus en plus pressante; nous entretenons également des craintes à l'égard de ce qui pourrait être une érosion des libertés civiles et une réduction de l'espace laissé à l'opposition (Caplan, 3 février 2012). Mais nous sommes d'avis que nos craintes doivent demeurer ouvertes à un questionnement critique et à la recherche fondée sur l'érudition. Comment les politiques gouvernementales influent-elles sur les diverses collectivités au Canada? Qui est le plus vulnérable aux effets préjudiciables des modifications apportées aux lois, aux politiques et aux services? Et pourquoi en est-il ainsi? La société civile est-elle témoin d'une réduction de sa capacité d'effectuer des changements? Une réponse bien orchestrée de la sphère civile parviendrait-elle à renverser ou à limiter un véritable programme de réforme? La couverture médiatique des manifestations récentes serait-elle de plus en plus limitée? L'activisme d'organisations comme Avaaz se limite-t-il à un groupe d'activistes informés et engagés? Selon quelles méthodes les gens s'organisent-ils dans leur vie quotidienne et en fonction de quelles questions clés le font-ils? Ces questions méritent une plus grande attention.



En outre, nous demandons aux chercheurs et universitaires de faire preuve de sens critique en mettant en question non seulement les effets des politiques et pratiques récentes du gouvernement, mais aussi leur temporalité et leur contexte. Dans quelle mesure le gouvernement nouvellement élu est-il responsable de l'évolution récente? Dans quelle mesure ces produits de tendances de longue date et d'une grande portée se situent-ils dans le contexte national et au-delà de ce contexte? Quelles sont les tendances intellectuelles et discursives de grande portée qui influencent les modes dominants de pensée en matière de justice sociale, de droits de la personne, de la société civile, de la responsabilité gouvernementale, etc.? Quelle est la généalogie de ces tendances et comment se répercutent-elles dans les politiques publiques et la vie quotidienne des gens? Nous demandons aux chercheurs et universitaires de continuer à poser des questions difficiles concernant la nature des iniquités structurelles et la propagation de discours masquant des préjugés raciaux et sexistes qui décrivent constamment certains groupes comme des problèmes ou des obstacles à la santé et au bien-être général de la société. C'est pourquoi nous proposons notre ébauche de programme de recherche non seulement à la lumière des événements (et d'une politique fractionnelle) des cinq dernières années, mais aussi des tendances intellectuelles à plus long terme qui en sont à l'origine, ainsi que des vieux processus d'injustice et d'exploitation qui demeurent présents au Canada et à l'échelle mondiale.

La poursuite de la justice sociale est une affaire manifestement complexe et de plus en plus difficile, et il nous incombe de réfléchir de manière critique à la façon d'étudier et d'aborder les questions d'injustice selon des méthodes qui sont tout à la fois participatives, efficaces et non sexistes. Étant donné ce qui s'est passé au Canada et dans le monde ces cinq dernières années, et compte tenu de l'existence persistante des vieux préjugés racistes, sexistes, impérialistes et des autres formes de discrimination, nous recommandons vivement que la Fondation Trudeau conçoive des bourses

dans ce domaine comme une dynamique entre (au moins) deux types d'activités : premièrement, les recherches qui tentent de comprendre les processus (anciens et plus récents) qui sous-tendent les injustices, l'indignité et l'iniquité ; et deuxièmement, les recherches qui projettent un éclairage sur les multiples méthodes qu'utilisent les citoyens et les non-citoyens pour obtenir des conditions de vie justes et dignes dans leur vie quotidienne. En ce qui concerne ce dernier point, nous souscrivons sans réserve au concept de sphère civile mis de l'avant par Jeffrey Alexander, un concept axé sur la fusion des interprétations conventionnelles de la société civile et de la sphère publique. Alexander (2006, 3) affirme qu'il s'agit « d'un monde de valeurs et d'institutions qui produit la capacité d'obtenir en même temps la critique sociale et l'intégration démocratique », d'où l'accent mis sur les responsabilités partagées dans la poursuite de la justice sociale et la promotion et la protection des droits et de la dignité.

*Privilégier l'approche : des problèmes aux processus*

Le document de discussion de 2007 rédigé par MacDonald recommande que, dans ses réflexions sur les recherches prioritaires dans ce domaine thématique, la Fondation se concentre sur les problèmes ou les questions qui compromettent la justice et la dignité (par exemple, la pauvreté ou la violence) plutôt que sur des groupes d'identité essentialisée qui exigent de l'attention (par exemple, les communautés autochtones, les femmes, etc.). Dans une certaine mesure, nous sommes d'accord avec cette approche en ce sens que nous ne préconisons pas des regroupements essentialistes. Toutefois, nous aimerions suggérer une autre façon de réfléchir aux orientations des recherches futures, et notamment une approche qui englobe un cadre critique de justice sociale féministe et qui cherche explicitement à comprendre les processus qui maintiennent les injustices. Bref, nous proposons de passer des problèmes aux processus.

Par ces mots, et conformément à la reformulation de ce domaine thématique proposée dans la première partie, nous suggérons que la

Fondation Trudeau cherche explicitement à appuyer des recherches sur les processus sous-jacents qui produisent les abus de droit et les injustices sociales. Cette approche présuppose que l'on aborde certaines ou toutes les questions fondamentales suivantes :

- Où, dans la société canadienne et à l'échelle mondiale, observe-t-on la discrimination, l'oppression, l'appauvrissement, la vulnérabilité, la marginalisation et l'exploitation? Et pourquoi ces phénomènes existent-ils?
- Qui profite du maintien de relations inéquitables? À qui les divers processus, discours, catégories, politiques et lois causent-ils un préjudice et qui en tirent des privilèges?
- Comment les « problèmes » sociaux (comme la pauvreté et la violence) en viennent-ils à revêtir une dimension liée au genre, à la race, à la classe, etc.?
- Comment et où les gens et les groupes résistent-ils aux iniquités et injustices de plus en plus graves et où observe-t-on des mobilisations visant à améliorer le quotidien des gens?

En considérant ce passage des problèmes aux processus, nous avons grandement bénéficié des travaux de certains chercheurs et universitaires féministes (Kobayashi 2001; Pratt 2000). De fait, les études féministes ont sensiblement contribué à la théorisation de ce que nous entendons par une conception critique de la justice sociale et, de manière plus générale, à l'élaboration de méthodologies critiques. Nous encourageons la Fondation à prendre une part active à la promotion des études féministes, notamment en ce qui concerne la détermination de ses priorités de recherche au cours des prochaines années, ainsi que la sélection des approches et méthodologies qu'elle souhaite appuyer.

Voici quelques éléments qui pourraient en découler :

- Appuyer des recherches sur la justice, les droits et la dignité comportant des *analyses intersectorielles* axées sur le genre, ce qui équivaut à reconnaître explicitement que les modalités selon lesquelles les gens identifient et sont identifiés façonnent leurs expériences des privilèges et/ou de l'exploitation. L'exemple que

Neve (2012) a donné lorsqu'il a proposé des recherches sur les droits de la personne axées sur le genre concerne les recherches sur les violations de droits liées à la « Guerre à la terreur » qui, selon lui, ignorent « presque totalement la dimension selon le genre ». Il a recommandé fortement à la Fondation d'encourager des recherches posant des questions qui, jusqu'alors, étaient ignorées. Pour illustrer son propos, il a mentionné les questions suivantes : quelle est l'expérience des femmes et des familles laissées à elles-mêmes lorsque les hommes sont détenus ? Comment les intersections de la race et du genre influent-elles sur la façon dont ceux qui sont laissés à eux-mêmes sont traités dans la société canadienne ?

- Appuyer des recherches qui permettent aux « Autres » de se faire entendre, ou des recherches où les chercheurs s'engagent à intégrer des perspectives qui ne sont pas toujours approuvées par le monde universitaire (c'est-à-dire des *recherches sanctionnées par la collectivité*). Cela signifie appuyer des processus de recherche qui sont considérés comme sensibles et utiles aux différents groupes communautaires (Tuhiwai Smith 2005).
- Appuyer des *recherches réflexives* où les chercheurs et universitaires examinent leurs propres positions de privilège et la complexité de leurs relations de recherche, et où ils demeurent conscients de la manière dont le pouvoir s'exerce toujours en vue d'influencer les connaissances produites (Rose 1994).
- Appuyer les recherches témoignant d'un *engagement*, où l'on fait fi de l'idée que les chercheurs devraient demeurer détachés de la vie des participant(e)s à la recherche ou qu'ils devraient réduire autant que possible les interventions dans leur vie. Cela signifie que l'on accepte de travailler avec des chercheurs qui comprennent les complexités en cause et qui sont néanmoins disposés à voir s'estomper les lignes de démarcation entre leurs rôles en tant que chercheurs, défenseurs des droits et interlocuteurs publics (par exemple, McEwan et Goodman 2010 ; Kobayashi 2001).

Bref, MacDonald (2007) a proposé des recherches sur la pauvreté, la violence, la santé, l'éducation, l'emploi et les iniquités

intergénérationnelles. Compte tenu de notre analyse des événements récents et des vieilles injustices, nous sommes d'accord que, cinq ans plus tard, ces sujets demeurent prioritaires. Mais nous souhaitons aussi compliquer sa proposition. De fait, en proposant une approche plus critique, plus dynamique, plus théoriquement informée, plus prospective, nous souhaitons centrer notre analyse sur les causes sous-jacentes et les expériences intersectionnelles d'injustice, ainsi que sur la relationalité, les rapports de mandant et mandataire et sur les endroits où il pourrait y avoir un changement social. Cette démarche visant à mettre l'accent sur les processus plutôt que sur les problèmes suscitera une manière de penser plus dynamique et aura une plus forte résonance sur l'avenir.

Fortes de cette nouvelle approche critique privilégiant les processus, nous exposons dans les sections qui suivent notre projet de programme de recherche. Compte tenu de l'importance que nous accordons aux processus, notre proposition porte beaucoup plus sur l'approche ou la méthodologie que sur l'énumération de questions ou de catégories bien définies. Nous traiterons de notre programme en deux parties. Premièrement, nous exposerons quatre thèmes qui se recoupent dans toutes les recherches dans ce domaine ; deuxièmement, nous analyserons trois ensembles de processus qui, à notre avis, exigent une attention et un appui immédiats.

### *Considérations intersectorielles concernant les recherches sur la justice sociale, les droits et la dignité*

En s'appuyant sur un échantillon des études universitaires actuelles et sur un survol des politiques mises de l'avant par les principaux centres d'études et de recherches et organismes non gouvernementaux au Canada, nous avons découvert quatre thèmes intersectoriels que nous prions instamment les chercheurs s'intéressant à tous les domaines de recherche en matière de justice sociale, de droits et de dignité d'envisager : 1) la déstabilisation des « structures » ; 2) les inclusions et les exclusions, 3) les spatialités ; 4) les

temporalités. En expliquant chacune de ces considérations intersectorielles, nous tablons sur les considérations théoriques dont il est question dans la première partie du présent document.

### Déstabilisation des « structures »

Le fonctionnement du capitalisme mondial, la mécanique d'une démocratie fonctionnelle, les discours teintés de préjugés sexospécifiques et raciaux — toutes ces pratiques et tous ces discours uniformisés, dominants et bien ancrés dans la culture perpétuent et maintiennent les inégalités et nuisent à la capacité des personnes de s'épanouir et de vivre dans la dignité. Les processus et rapports politiques, économiques, culturels et sociaux fonctionnent de diverses manières en vue de façonner nos vies et de structurer les possibilités qui s'offrent à nous. Nous nous reportons à ce que l'on désigne souvent comme des « structures » — et pourtant, nous préférons concevoir tout cela comme des pratiques uniformisées, comme des discours dominants et comme des lois et des politiques particulières qui maintiennent les injustices, tout en reconnaissant que, même s'il s'agit d'éléments anciens et solidement établis, ils ne sont ni fixes ni rigides. Nous demandons que l'on entreprenne des recherches qui nous permettront de comprendre comment fonctionnent ces pratiques uniformisées et ces discours dominants et, surtout, de compliquer ou de contester ces processus et conditions inéquitables prétendument fondés sur le « sens commun » ou le « statu quo ». Nous recommandons vivement des recherches qui reconnaissent ces présumées « structures », mais qui proposent aussi des possibilités de changement. En nous inspirant des interventions d'Anna Stanley, boursière Trudeau 2003, nous demandons aussi que l'on entreprenne des études comportant une réflexion approfondie sur la fin poursuivie par ces pratiques uniformisées et, plus précisément, sur les personnes qui en tirent profit et sur ce qu'elles maintiennent.



## Inclusions — Exclusions

Les processus d'inclusion et d'exclusion (notamment l'identification des personnes incluses et exclues, ainsi que la détermination des motifs présidant aux inclusions et aux exclusions) se situent au cœur de la recherche sur les questions de justice sociale, de droits et de dignité. En considérant ces processus, nous recommandons vivement aux chercheurs de demeurer critiques à l'égard des catégories qu'ils emploient et de la façon dont ces catégories peuvent contribuer au maintien des rapports hiérarchiques et des exclusions. En nous inspirant ici encore de la théorie féministe, nous préconisons des recherches qui évitent les conceptions essentialistes des regroupements sociaux. Nous proposons des analyses intersectionnelles qui reconnaissent les expériences hautement différenciées et la complexité d'emplacements sociaux multiples et dynamiques. Par exemple, nous insistons auprès des chercheurs pour qu'ils essaient de déterminer non seulement si les femmes au Canada tendent à être exclues des postes de haute direction au sein de l'appareil gouvernemental, mais aussi, étant donné l'immense diversité observée chez les « femmes canadiennes », si la couleur, la classe, l'âge, le statut matrimonial, la sexualité, etc., des femmes contribuent ou non à de telles expériences d'exclusion, et si oui, comment et pourquoi. Nous proposons que les recherches dans ce domaine portent sur les diverses méthodes selon lesquelles les gens et les organismes sont identifiés (et font l'objet de discrimination), ainsi que sur les modalités selon lesquelles les gens et les groupes font appel à des emplacements sociaux multiples dans leurs luttes pour la justice.

De plus, nous proposons que l'on privilégie les recherches visant à établir comment les rapports informent les processus d'inclusion et d'exclusion, lesquels informent à leur tour les conceptions de la justice sociale, des droits et de la dignité. Paulette Regan, chercheuse principale de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, suggère que les processus d'inclusion ne sont pas la responsabilité



d'un seul individu ou groupe défini, mais plutôt la responsabilité de l'ensemble de la société (Regan 2010). Dans ce contexte, nous suggérons que la Fondation Trudeau cherche notamment à appuyer les chercheurs qui sont critiques et réflexifs concernant leurs propres rôles, pouvoirs et privilèges, et aussi concernant la nature de leur savoir et les personnes qu'ils incluent dans leurs recherches et les méthodes utilisées pour traiter de cette inclusion.

### Spatialités

Les questions de spatialité — par exemple, du point de vue du domaine d'intervention de l'État et de la fluidité des manifestations en faveur de la justice sociale — constituent une préoccupation importante des chercheurs dans ce domaine. Il faut effectivement se montrer critique à l'égard des façons dont les questions de justice sociale se répercutent dans de nombreuses sphères (et à de multiples échelons) et franchissent les frontières poreuses. Nous recommandons vivement aux chercheurs œuvrant dans les domaines liés à la justice, aux droits et à la dignité de mettre en question les catégories ou « échelles » qui sont apparemment fixes — de reconnaître les espaces importants entre, par exemple, « l'État » et la « société civile » et de s'attaquer aux façons dont les acteurs se glissent souvent entre divers « échelons » des pouvoirs publics. Nous recommandons instamment que l'on étudie la manière dont les initiatives dans un domaine sont liées à celles dans d'autres domaines, les appuient et/ou les contredisent. Cet effort implique, par exemple, que l'on essaie de comprendre comment les activités au Canada (comme la mise en valeur des sables bitumineux) influent sur les personnes dans d'autres régions du monde et comment la participation canadienne à des industries à l'étranger (par exemple, l'exploitation minière en Afrique) est liée à des enjeux plus généraux de justice sociale pour les peuples de l'hémisphère sud et de l'hémisphère nord. Il présuppose aussi que l'on étudie comment les luttes et les mobilisations pour la justice franchissent souvent des frontières géopolitiques et sociales

perméables, ainsi que les méthodes innovatrices utilisées par ces acteurs pour établir des liens translocaux et transnationaux.

### Temporalités

Lorsque, à la fin de l'automne 2011, les médias ont fait état des conditions de vie terribles à Attawapiskat, une des préoccupations des acteurs de la société civile était de faire en sorte que le manque de logements adéquats et de soins de base sur la réserve ne soit pas interprété comme une situation d'urgence, mais plutôt comme une des multiples vieilles iniquités. On pourrait soulever la même question concernant la décision du Canada de se retirer de l'accord de Kyoto — un accord auquel le Canada ne s'est jamais conformé — lors de la conférence de Durban en 2011. Nous proposons donc que les chercheurs effectuent des analyses critiques de la nature temporelle des questions de justice sociale. Cela exige que l'on cherche à comprendre les vieux processus sous-jacents de vulnérabilité, d'iniquité et d'oppression et que l'on analyse les modalités selon lesquelles des événements, situations, contextes ou politiques fonctionnent en vue d'améliorer ces processus (comme, sans doute, dans les cas où il y a réparation ou rapprochement) ou de les approfondir (comme, sans doute, dans les endroits où les effets inégaux des crises financières mondiales sont le plus durement ressentis).

Une préoccupation concernant la nature temporelle des questions de justice sociale exige aussi que l'on adopte des approches prospectives où il est tenu compte, par exemple, des méthodes selon lesquelles les processus en jeu et les mesures prises maintenant nuisent à la capacité des générations futures de vivre dans la dignité. Bien que les questions de justice intergénérationnelle soient primordiales et clairement formulées dans les travaux sur le changement climatique, nous croyons qu'une approche prospective peut et doit être utilisée pour les recherches dans tous les domaines. Comment nos politiques, choix économiques et modes de consommation actuels influent-ils sur divers groupes, peuples et collectivités

luttant pour la justice, les droits et la dignité? Quelles sont les conséquences futures d'une décision rendant les médicaments accessibles aux peuples de l'hémisphère sud, notamment dans les régions où sévissent des épidémies massives de VIH/sida? Quelles sont les conséquences futures de nos pratiques et politiques de migration et d'immigration? Aux chercheurs incombe au moins la responsabilité de soulever ces questions.

*Domaines prioritaires de recherche :  
comprendre les processus de pouvoir et de résistance*

À la lumière de ces considérations intersectorielles, nous analysons enfin brièvement les domaines prioritaires de recherche que nous proposons. Aux premières étapes de notre recherche concernant le présent document, nous avons déterminé qu'il y avait trois questions très importantes portant sur la justice sociale, les droits et la dignité qui, à notre avis, exigent une attention immédiate : 1) la pauvreté (et ses liens avec, notamment, la couleur de la peau, le genre, l'âge et la citoyenneté) ; 2) l'inégalité (surtout, mais non exclusivement, dans ses rapports avec la santé, l'éducation et les lois) ; 3) les réponses de la sphère civile. Toutefois, en nous appuyant sur notre analyse précédente, nous avons choisi de concevoir le programme de recherche que nous proposons en termes de processus plutôt que de problèmes. Par conséquent, nous avons organisé nos principaux sujets de préoccupation en fonction d'une série de processus qui sous-tendent les motifs pour lesquels certaines personnes vivent avec une abondance de privilèges, de santé et de possibilités tandis que d'autres vivent dans des conditions disproportionnées d'exploitation, de privation et d'appauvrissement. Nous nous concentrons donc sur les processus 1) d'appauvrissement et de discrimination ; 2) d'accès inégal et inéquitable ; et 3) de mobilisation. Pour tout dire, nous préconisons une meilleure compréhension du pouvoir — que l'on s'interroge sur la façon dont le pouvoir fonctionne au profit de certains et au détriment des autres et sur les multiples méthodes innovatrices et

complexes utilisées pour résister à ce pouvoir. Notre analyse n'est aucunement exhaustive et nous ne la concevons pas comme étant normative; nous mettons plutôt en évidence certains problèmes et questions clés, qui illustrent notre intérêt plus général pour les processus et qui, à notre avis, méritent d'être étudiés et approfondis au-delà des perspectives du présent document.

### Processus d'appauvrissement et de discrimination

La pauvreté, l'insécurité des moyens d'existence, la marginalisation et la privation empêchent beaucoup de gens dans le monde et au Canada de s'épanouir et de vivre dans la dignité. Mais en examinant de manière critique comment la pauvreté constitue une question de justice sociale, nous devons considérer la question des facteurs sous-jacents : qui est le plus socialement et économiquement vulnérable? Où et pourquoi découvre-t-on des cas aigus de privation dans la société? Par conséquent, nous recommandons vivement aux chercheurs d'accorder une attention renouvelée aux processus d'appauvrissement et, en cherchant à comprendre les causes sous-jacentes, aux processus de discrimination. Les principales questions pourraient inclure celles-ci :

- Où au Canada et à l'échelle mondiale observe-t-on des processus d'appauvrissement, de marginalisation et/ou de discrimination? Quels sont les facteurs à l'origine de ces processus?
- Qui subit le plus grave préjudice ou est rendu le plus vulnérable par des pratiques, politiques ou discours particuliers? Qui en profite ou s'en tire indemne?

En d'autres mots, nous estimons que les recherches futures devraient porter sur la question de savoir pourquoi et comment certains groupes deviennent appauvris et comment leur vulnérabilité peut être accrue par suite de phénomènes comme la stigmatisation, la répartition inégale des ressources, le sexisme, le racisme et les multiples autres formes de discrimination. Dans le contexte de ces questions fondamentales, il y a des domaines d'intérêt particulier qui

émergent pour nous. Bien que, à notre avis, les recherches futures ne doivent pas se limiter à ces domaines, nous les suggérons pour illustrer l'approche que nous préconisons et la façon dont elle s'articule à un programme de recherche tangible.

- **L'âgisme et les iniquités intergénérationnelles.** En 2009, la pauvreté infantile au Canada se situait à 9,5 %. La même année, la pauvreté chez les personnes âgées atteignait 5,9 %, la plus forte concentration de pauvreté se trouvant chez les femmes âgées célibataires. En réfléchissant aux questions de justice, de droits et de dignité au Canada et à l'échelle mondiale, nous croyons qu'il importe de considérer les besoins de générations particulières et les façons dont les relations entre elles informent leurs capacités de vivre des vies pleinement satisfaisantes. Pourquoi la pauvreté infantile persiste-t-elle? Pourquoi les personnes âgées, notamment les femmes âgées, sont-elles vulnérables à l'appauvrissement et à la marginalisation? Quels sont les facteurs sous-jacents et les formes de discriminations qui interviennent ici?
- **Racialisation et division selon le genre.** Il est indispensable que nous posions des questions difficiles. Par exemple, nous devons nous demander pourquoi certains groupes, comme les peuples autochtones du Canada ou les communautés d'immigrants récents, se heurtent souvent à la pauvreté endémique, à des taux de scolarisation médiocres et à un manque de soins de santé adéquats. Il importe aussi que nous allions au-delà d'identificateurs statiques et homogénéisateurs de ces groupes afin de comprendre qui, dans leur sein, sont les plus vulnérables et pourquoi. Tenant compte des recherches sur la réduction de la pauvreté au Canada (Block et Galabuzi 2011; Hay 2009) et des campagnes des organismes comme le *Colour of Poverty Network*, nous croyons qu'il importe d'appuyer des recherches qui tentent de comprendre les processus perpétuant les liens entre l'appauvrissement et la racialisation. Nous estimons aussi que ces recherches devraient être assujetties à des analyses intersectionnelles portant sur la façon dont la pauvreté pourrait être également liée au genre, à la géographie, à la capacité, à la sexualité, à l'âge, etc.

- **Citoyens et non-citoyens.** Compte tenu du nombre croissant d'immigrants illégaux au Canada et ailleurs et du réaménagement des programmes de travailleurs temporaires qui recrutent des gens pour des périodes à court terme et non en vue de la citoyenneté, nous croyons que les recherches futures doivent faire état des conséquences découlant des méthodes selon lesquelles les citoyens et les non-citoyens sont recensés dans notre monde transnational. Dans la foulée de campagnes comme *Nobody is Illegal*, nous sommes d'avis que les chercheurs devraient également poser des questions comme celles-ci : quelles personnes sont autorisées dans quels espaces et pourquoi ? Comment nos politiques, lois et frontières rendent-elles certaines personnes illégales (et donc moins en mesure d'invoquer certains droits et certaines dignités), alors même qu'il leur faut ce travail pour maintenir le privilège de ceux qui sont réputés légaux ? Comment les discours et les catégories juridiques de citoyenneté favorisent-ils la discrimination contre certaines personnes et nient-ils leurs droits ? Ici encore, il est indispensable d'entreprendre un examen attentif de ce que l'on maintient au moyen de ces pratiques, ainsi que des méthodes selon lesquelles elles sont dictées par des processus sous-jacents de racisme, de sexisme, etc.

### Processus d'accès inégal et inéquitable

Bien que les processus d'appauvrissement et la pauvreté empêchent plusieurs personnes de vivre dans la dignité, les disparités matérielles et symboliques au sein des sociétés et entre sociétés témoignent souvent de processus sous-jacents d'exclusion, d'oppression et d'exploitation. Un cadre critique de justice sociale, comme celui dont il a été question plus tôt, conçoit les inégalités sociales et économiques comme un symptôme d'injustices sous-jacentes, mais centre l'attention sur le dévoilement de ces situations et expériences sous-jacentes d'oppression (Stanley 2009). Dans ce contexte, et à la lumière des interventions répétées du Conseil des Canadiens et d'autres organismes, nous proposons que les chercheurs jettent un regard critique sur les processus qui déterminent qui a ou n'a pas accès aux



services, institutions, ressources et pourquoi. Autrement dit, nous proposons des recherches futures axées sur l'analyse des processus d'accès inégal et inéquitable tout en reconnaissant délibérément que le mot « inégalité » est une façon de parler d'expériences et de situations d'iniquité et d'oppression. Les questions fondamentales pourraient inclure celles-ci :

- Qui a et qui n'a pas accès aux services, aux institutions, aux ressources naturelles et symboliques ?
- Pourquoi ?

En considérant ces questions, nous demandons aux chercheurs d'analyser les processus complexes qui, au Canada et à l'échelle mondiale, nourrissent l'inégalité d'accès à divers services, ressources et institutions, notamment, mais sans s'y limiter, dans les domaines suivants : éducation, soins de santé, justice, information, emploi, sécurité des moyens d'existence, ressources environnementales et symboliques, habitation et eau potable. Nous demandons également aux chercheurs d'examiner comment les pratiques des États et des organismes non étatiques (entreprises, collectivités, autres établissements) préparent l'accès au pouvoir réel et symbolique. Ici encore, nous ne traiterons que de certains de ces domaines tout en soulevant certaines questions fondamentales.

- **Éducation.** Amnistie Internationale et l'UNESCO ont toutes deux insisté sur le fait que l'éducation est un droit fondamental nécessaire pour l'exercice de tous les autres droits. L'accès à l'éducation demeure donc un objectif fondamental pour la poursuite de la justice sociale et la protection des droits et de la dignité. Toutefois, étant donné les disparités croissantes au Canada et à l'échelle mondiale, ce qui est en jeu n'est pas seulement le droit à l'éducation, mais aussi les questions fondamentales concernant ce à quoi les gens obtiennent accès, et comment, pourquoi et à quelle fin ils l'obtiennent. Quels sont les processus socioéconomiques qui structurent l'accès à l'éducation au Canada ? Comment l'absence de services de garderie ou d'éducation préscolaire abordables et accessibles pèse-t-elle sur l'accès à l'éducation plus tard dans la

vie? Comment s'attaque-t-on aux besoins linguistiques et d'intégration des enfants de foyers d'immigrants sans favoriser les différences ou la discrimination? Qui subit le plus grave préjudice par suite des réductions du budget de l'éducation publique? Où sont les obstacles à l'accès aux services spéciaux d'éducation et aux services de soutien pour les handicapés dans nos écoles publiques et quels sont les facteurs qui en sont à l'origine? Comment les croisements de genre, « race », classe, langue, etc., influent-ils sur le succès scolaire des enfants et l'accès à l'enseignement supérieur?

- **Santé.** Les indicateurs de santé révèlent l'existence de disparités au sein des pays et entre pays. Ces disparités témoignent d'iniquités sous-jacentes et d'écarts en matière d'accès non seulement aux soins de santé, mais aussi à des conditions de travail et de vie saines. En 2000, on a estimé que l'espérance de vie à la naissance chez les hommes des Premières nations au Canada était de 68,9 ans, alors qu'elle est de 77 ans au sein de l'ensemble de la population canadienne. Toujours en 2000, l'espérance de vie des hommes en Afrique du Sud était estimée à 53,5 ans. D'où proviennent ces écarts? Quels sont les facteurs qui sous-tendent les inégalités d'accès aux soins de santé et les écarts en matière d'état de santé? Pourquoi certaines personnes et certains groupes vivent-ils systématiquement dans de meilleures conditions? Pourquoi ont-ils des logements plus sécuritaires, de l'eau plus propre, des occupations moins pénibles, des revenus disponibles supérieurs et une meilleure alimentation? Et quelles sont les conséquences qui en découlent en matière de santé? Comment expliquer les écarts concernant l'accès aux soins de santé primaires, aux médecins de famille, aux spécialistes et aux tests diagnostiques spécialisés? Comment les inégalités en matière de santé sont-elles racialisées, réparties selon le genre et les classes sociales?
- **Justice.** Bien que la justice soit souvent considérée en termes de systèmes de justice pénale, nous encourageons les chercheurs à soulever des questions concernant la façon dont nous pouvons conceptualiser la justice pour mieux comprendre les implications de l'accès à divers types de justice. Comment la présence de la Sharia au Canada, par exemple, influe-t-elle sur nos conceptions de la justice et de l'accès à la justice? Quels processus perpétuent la réalisation ou la négation de la justice au Canada? Dans un

monde où les frontières sont de plus en plus poreuses, devrions-nous reconceptualiser la justice d'une manière plus transnationale? Quelle est la responsabilité des gens de l'hémisphère nord à l'égard des iniquités permanentes dans l'hémisphère Sud? Comment une approche plus holistique de la justice tenant compte des préoccupations humaines et environnementales peut-elle transformer notre façon de concevoir la justice et de mesurer son existence?

### Processus de mobilisation

Enfin, compte tenu de l'analyse contextuelle dont il a été question ci-dessus, nous proposons que l'on accorde une très grande attention non seulement aux processus qui sous-tendent les injustices au Canada et à l'échelle mondiale, mais aussi aux modalités d'actions et aux motifs des personnes qui se mobilisent dans leurs luttes pour la justice, les droits et la dignité. Ces mobilisations prennent vraisemblablement diverses formes — depuis un rassemblement informel d'un groupe de quartier en vue d'appuyer un voisin luttant contre le cancer sans appui institutionnel ou familial, jusqu'aux initiatives d'une église visant à appuyer un orphelinat au Lesotho, ou les mouvements environnementaux et sociaux bien organisés. Voici certaines questions fondamentales que l'on pourrait aborder :

- Où et comment les gens se mobilisent-ils pour la justice, les droits et la dignité? Quels sont les principaux enjeux à l'origine des mobilisations? Quelles sont les fins poursuivies?
- Comment les gens organisent-ils leur vie quotidienne pour améliorer leurs conditions de vie et pour contester les normes établies?

Les recherches dans ce domaine comporteraient un examen du fonctionnement, de la dynamique, des réseaux et des effets des organisations non gouvernementales (petites et grandes), associations communautaires, organismes de bénévoles, organismes religieux, campagnes, et autres formes d'association relevant de la notion de « sphère civile » mise de l'avant par Alexander (2006) et

dont il a été précédemment question. Tout en reconnaissant les rôles importants que jouent les États en vue de perpétuer ou de modifier les iniquités en établissant des contextes juridiques où les droits et la dignité sont vécus, nous maintenons que les États seuls ne peuvent être tenus responsables de la promotion et de la protection de la justice sociale. Les recherches futures doivent donc se concentrer sur la sphère civile et sur l'activité, la créativité et l'ingénuité de ceux qui la peuplent. Elles doivent tenter de mieux comprendre les rôles des acteurs de la société civile à tous les échelons, depuis celui des ménages jusqu'au niveau mondial, et envisager comment la sphère civile fonctionne actuellement et comment son fonctionnement pourrait être renforcé. C'est ainsi que nous recommandons des recherches dans les domaines suivants :

- **Friction.** Les chercheurs dans ce domaine pourraient effectuer une analyse critique de ce que Tsing (2005) appelle la « friction » existant au sein de toutes les mobilisations, reconnaître que les mobilisations et les mouvements ne sont jamais homogènes et déterminer les perspectives qui interviennent dans n'importe quelle association donnée. Tout cela exige que l'on étudie les stratégies très importantes de divers réseaux, mouvements et associations, ainsi que leurs dynamiques internes contrastées et (potentiellement) conflictuelles, tout en reconnaissant que les unes et les autres sont nécessaires pour les mobilisations et en jetant un regard critique sur les effets de la friction et de la diversité au sein des mobilisations.
- **Possibilité de changement.** Nous suggérons que les chercheurs se penchent sur les méthodes selon lesquelles les mobilisations pourraient ouvrir la voie à des possibilités de changement en résistant à certaines normes ou en les contestant, de même que sur la façon dont le travail d'organisation pourrait modifier la vie quotidienne des gens. Nous croyons qu'il y a beaucoup à apprendre de ces efforts sur la façon dont le changement social peut se produire et sur le type de changement qui est souhaitable. C'est pourquoi nous recommandons vivement des recherches portant sur les divers modèles de mobilisation, de coopération, de résistance et d'association.

- **Frontières poreuses.** Reconnaisant les liens officiels et officieux complexes qui existent entre diverses collectivités et frontières géopolitiques, nous suggérons que les chercheurs soucieux de comprendre comment les gens et les groupes se mobilisent pour la justice et la dignité commencent à dévoiler certaines de ces complexités. Pour ce, il faut arriver à comprendre comment les gens nouent des liens en dépit des distances et des différences et comment les discours, les connaissances, les informations, les ressources et les gens franchissent diverses frontières sociales et géographiques.

### *Résumé de la deuxième partie*

Dans la deuxième partie du présent document, nous avons entrepris d'examiner comment les événements des cinq dernières années ont évolué de manière à renforcer de vieux processus d'injustice profondément ancrés dans la culture et rendu plus urgente la poursuite de recherches critiques. Puis, en s'appuyant sur le cadre exposé dans la première partie, nous avons proposé un programme de recherche en deux parties axé sur les processus à l'origine des injustices. Ce programme suggère des considérations intersectorielles pour toutes les recherches dans ce domaine et propose des questions de recherche sur les processus d'appauvrissement et de discrimination, l'accès inégal et inéquitable et la mobilisation. Les questions et les sujets que nous proposons dans le cadre de ce programme de recherche ne sont aucunement exhaustifs. Il s'agit plutôt d'exemples illustrant comment la concentration sur les processus sous-jacents ouvre la voie à des espaces innovateurs, critiques et dynamiques permettant une réflexion sur les recherches relatives à la justice sociale, aux droits et à la dignité.

### *Conclusions*

Pour nous, l'objet spécifique du présent document est une invitation à examiner le cadrage du thème « Droits de la personne et dignité » de la Fondation Trudeau et les recherches qu'elle appuiera dans le

contexte de ce thème au cours des prochaines années. En effectuant ce travail, nous nous sommes colletés d'une manière plus générale avec certaines positions, notions et questions qui sont très pertinentes pour tout chercheur préoccupé par la justice sociale, les droits et la dignité. Bien que notre analyse soit délibérément provocatrice, nous demeurons conscientes de ses limites. Nous reconnaissons l'ampleur et la profondeur qui caractérisent les études sur les droits de la personne, la justice sociale et la dignité dans diverses disciplines intellectuelles et nous reconnaissons que nous nous sommes inspirées d'un échantillon de textes universitaires provenant surtout des études féministes et critiques sur la justice sociale. Nous avons également tenu compte de conversations avec d'autres membres de la communauté de la Fondation Trudeau et des écrits d'acteurs et de groupes clés au sein de la société civile.

Notre principale conclusion est que nous devons réfléchir de manière critique à ce qui sous-tend les questions d'appauvrissement et d'inégalité, à ce qui pousse les gens à s'organiser et à résister, et aux motifs pour lesquels les rapports d'oppression et d'exploitation se maintiennent perpétuellement. C'est pourquoi nous proposons que la Fondation réinsère le concept de « justice sociale » dans son thème actuel intitulé « Droits de la personne et dignité », et d'élargir ce cadre conceptuel en parlant dorénavant de « Justice sociale, droits et dignité ». Nous croyons que, accompagné d'une analyse des trois concepts et de leurs rapports mutuels, ce cadrage ouvrirait la voie à d'importantes possibilités de recherche et de dialogue sur les inégalités, les iniquités et les injustices au Canada et à l'étranger.

En mettant de l'avant un programme de recherche sur ce thème, nous allons également au-delà d'une énumération de *problèmes* sociaux qui exigent de l'attention au Canada et ailleurs, et privilégions plutôt un effort de plus grande portée en vue d'analyser les *processus* sous-jacents de discrimination, d'oppression, d'exploitation et de changement social, l'objectif étant de travailler à l'établissement d'une société plus juste et plus équitable. C'est pourquoi



nous proposons que la Fondation adopte un cadre critique de justice sociale féministe appuyant des recherches qui expliquent comment, en dernière analyse, le pouvoir s'exerce dans les sociétés de manière à privilégier certaines personnes et groupes et, souvent du même coup, à causer du tort à d'autres. Ces recherches doivent aussi expliquer comment le pouvoir soulève toujours de la résistance. Cet accent mis sur l'analyse des facteurs à l'origine de l'oppression et sur les moyens utilisés par les gens et les groupes luttant pour la justice — plutôt que sur un effort d'énumération des questions et situations où les droits de la personne ou la dignité sont compromis — enrichirait le travail de la Fondation dans ce domaine en lui conférant une orientation plus prospective, en élargissant sensiblement sa portée et en le recentrant sur les problèmes difficiles des sociétés.

## Bibliographie

- Abu-Lughod, L. (2008), *Writing Women's Worlds : Bedouin Stories, 15<sup>th</sup> Anniversary Edition* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Agosin, M. (Ed.) (2002), *Women, Gender and Human Rights : A Global Perspective* (New Brunswick, NJ : Rutgers University).
- Alexander, J. (2006), *The Civil Sphere* (Oxford : Oxford University Press).
- Arendt, H. (1967), *Origins of Totalitarianism* (New York, NY : Harcourt, Brace & World).
- Block, S. et G.-E. Galabuzi (2011), *Canada's Colour Coded Labour Market : The Gap for Racialized Workers* (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Bunch, C. (1990), « Women's Rights as Human Rights : Toward a Re-Vision of Human Rights », *Human Rights Quarterly*, vol. 12, numéro 4, 486-498.
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC) (2010), « News », 27 juin. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/news/politics/story/2010/05/26/g8-g20-security-summit-toews.html>
- Caplan, G. (2011), « More voices you won't hear in the election campaign », *Globe and Mail*, 22 avril.
- Carroll, W.K. (2004), « Introduction : Unpacking and contextualizing critical research strategies », dans W.K. Carroll (dir.), *Critical Strategies for Social Research* (Toronto : Canadian Scholars' Press), 1-15.
- Clemens, J. et al. (2011), *Learning from the Past : How Canadian Fiscal Policies of the 1990s Can Be Applied Today* (Vancouver : Fraser Institute).
- Danieli, Y. et al. (dir.) (1999), *The Universal Declaration of Human Rights : Fifty Years and Beyond* (Amityville, NY : Baywood Publishing Company, Inc.).
- Donnelly, J. (2003), *Universal Human Rights : In Theory and Practice*. Ithaca, NY : Cornell University Press.
- Englund, H. (2006), *Prisoners of Freedom : Human Rights and the African Poor* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Forest, P.-G. (2012), Entretien personnel (Ottawa : mars).
- Foucault, M. (1980), « Two Lectures », dans C. Gordon (dir.), *Power/Knowledge : Selected Interviews and Other Writings 1972-1977 by Michel Foucault* (New York, NY : Pantheon Books), 78-108.

- Gergin, M. (2011), *Silencing Dissent : The Conservative Record* (Toronto : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Gutmann, A. (dir.) (2001), *Human Rights as Political Idolatry* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Haraway, D. (1988), «Situated knowledges», *Feminist Studies*, vol. 14, 575-599.
- Hay, D. (2009), *Poverty Reduction : Policies and Programs* (Ottawa : Canadian Council on Social Development).
- Ignatieff, M. (2007), *The Rights Revolution* (Toronto : House of Anansi Press).
- Lamey, A. (2011), *Frontier Justice : The Global Refugee Crisis and What To Do About It* (Toronto : Doubleday Canada).
- Kobayashi, A. (2001), «Negotiating the personal and the political in critical qualitative research», dans M. Limb et C. Dwyer (dir.), *Qualitative Methodologies for Geographers* (London : Arnold), 55-70.
- MacDonald, R. A. (2007), *Les droits de la personne et la justice sociale* (Montréal : Préparé pour la Fondation Pierre Elliott Trudeau).
- Mahmood, S. (2004), *Politics of Piety. The Islamist Revival and the Feminist Subject* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Marshall, D. (2006), *Social Origins of the Welfare State. Quebec Families, Compulsory Education, and Family Allowances, 1940-1955* (Waterloo : Wilfred Laurier University Press).
- McEwan, C. et M. K. Goodman (2010), «Place geography and the ethics of care : introductory remarks on the geographies of ethics, responsibility and care», *Ethics, Policy and Environment*, vol. 13, numéro 2, 103-112.
- Mutua, M. (2008), *Human Rights : A Political and Cultural Critique* (Philadelphia, PA : University of Pennsylvania Press).
- Neve, A. (2012), Entretien personnel (Ottawa : mars).
- Pangalangan, R.C. (2003), «Sweatshops and International Labour Standards», dans A. Byrsk (dir.), *Globalization and Human Rights* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Pratt, G. (2000), «Research performances», *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 18, numéro 5, 639-651.
- Regan, P. (2011), *Unsettling the Settler Within : Indian Residential Schools, Truth Telling, and Reconciliation in Canada* (Vancouver : UBC Press).

- Robinson, Mary (2004), «Advancing Economic, Social, and Cultural Rights : The Way Forward», *Human Rights Quarterly*, vol. 26, numéro 4, 866-872.
- Rose, G. (1997), «Situating knowledges : Positionality, reflexivity and other tactics», *Progress in Human Geography*, vol. 21, numéro 3, 305-320.
- Roth, K. (2004), «Defending economic, social and cultural rights : Practical issues faced by an international human rights organizations», *Human Rights Quarterly*, vol. 26, 63-73.
- Schwartz, D. (2012), «Six big changes the Charter of Rights has brought». À consulter à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2012/04/17/f-charter-30-changes.html>
- Sepúlveda Carmona, Magdalena (2011), *Report of the Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, Ms. Maria Magdalena Sepúlveda Carmona on the Penalization of People Living in Poverty* (New York, NY : Nations Unies).
- Shelton, D. (1991), «Human Rights, Environmental Rights, and the Right to Environment», *Stanford Journal of International Law*, vol. 28, 103-138.
- Stanford, Jim. (2012), *Canada's Incomplete, Mediocre Recovery* (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Stanley, A. (2009), «Just space or spatial justice? Difference, discourse, and environmental justice», *Local Environment*, vol. 14, numéro 10, 999-1014.
- Tsing, A. (2005), *Friction : An Ethnography of Global Connection* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Tuhiwai Smith, L. (2005), *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples* (New York : Zed Books).
- Young, I.M. (1990), *Justice and the Politics of Difference* (Princeton, NJ : Princeton University Press).